

Pau, le 3 mai 2024

**CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES
NOUVELLE AQUITAINE**

A l'attention de Monsieur le Conseiller maître Paul
SERRE
3 place des Grands Hommes
CS30059
33064 BORDEAUX CEDEX

Nos réf. : [REDACTED]

Affaire suivie par : [REDACTED]

Tel : [REDACTED]

E-mail : [REDACTED]

Objet : Réponse au rapport définitif de la Chambre régionale des comptes

Monsieur le conseiller maître,

Par courrier en date du 10 avril 2024, vous m'avez fait part des observations définitives relatives au contrôle des comptes et de la gestion du syndicat mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités et de la SPL d'exploitation des transports publics et des services à la mobilité de l'agglomération paloise (STAP). Conformément à l'article L 243-5 du code des juridictions financières, je vous adresse aujourd'hui une réponse écrite relative aux observations formulées.

Vous mentionnez dans votre synthèse, les performances moins élevées et les résultats déficitaires du réseau de transport palois depuis 2020. La crise sanitaire est effectivement venue stopper la belle dynamique constatée en 2019 avec le lancement de FEBUS, qui avait rapidement connu une forte progression de sa fréquentation. Trois années auront été nécessaires pour constater un retour à la normale et je suis heureux de voir que l'année 2023 nous permet de repartir sur des bases solides, avec un record de fréquentation à 9,56 millions de voyages, et un résultat positif de plus de 200 k€ pour la SPL, qui versera cette année un intéressement à l'ensemble de ses salariés.

Je suis confiant sur le fait que cette dynamique positive se prolonge pour le prochain contrat de service public qui vient d'être signé pour 6 ans.

Sur la fréquentation, nous constatons d'ores et déjà une augmentation de 6,4 % du nombre de validations sur les trois premiers mois de l'année 2024, qui nous conforte dans l'objectif fixé de + 13,4 % sur la durée totale du contrat.

Concernant les moyens financiers alloués à la SPL, je tiens à préciser que la baisse de la contribution forfaitaire est essentiellement liée à deux facteurs externes :

- le verdissement de la flotte financé par le programme d'investissements du Syndicat (achat de 42 véhicules électriques), qui engendre une baisse importante de la consommation de carburant (-360 k€/an en moyenne sur la durée du contrat),
- la réforme de la CVAE, qui entraîne une baisse de cotisations pour la STAP (- 140 k€/an en moyenne sur la durée du contrat).

A ce titre, je précise que 90 % de ces économies (450 K€/an en moyenne) sont intégralement réinvesties dans la SPL pour lui permettre de mener à bien les missions qui lui sont confiées, dont la réussite de la transition énergétique, l'amélioration de la qualité de service et de la fréquentation, ou la baisse de la fraude.

D'une manière générale, je tiens à souligner la situation financière saine des deux structures (STAP et Syndicat), dont l'équilibre des recettes et des dépenses est revenu à la normale après plusieurs années

de fortes perturbations liées à la crise sanitaire.

Après trois années d'investissement soutenu pour mettre en œuvre le projet de BHNS entre 2017 et 2019, le syndicat a dû progressivement reconstituer un fonds de roulement qui va lui permettre d'aborder sereinement une nouvelle phase importante d'investissements, notamment axée sur le verdissement de la flotte et le projet Chronobus. Cette situation permettra de maîtriser le recours à l'emprunt pour garantir dans la durée la solvabilité du syndicat par un ratio de désendettement viable.

Concernant les bus à hydrogène, au-delà des coûts de production et des dysfonctionnements que vous mentionnez, inhérents au lancement de tout système innovant, il me paraît important de rappeler les performances réelles du système :

- Plus d'un million de kilomètres parcourus avec les véhicules FEBUS,
- Plus de 70 tonnes d'hydrogène vert produit sur place,
- Une disponibilité globale du système de 99,7%.

Le choix de la technologie hydrogène a également participé au succès commercial de Febus et à la notoriété de l'agglomération paloise, avec l'accueil de centaines de délégations venues de toute la France et de l'étranger. Sans oublier l'impact environnemental, qui permet une économie de plus de 500 tonnes de CO₂ par an et l'économie de toute pollution locale (aucun rejet de particules ni d'oxydes d'azote).

Pour finir, le Syndicat prend acte des remarques de la chambre concernant la nécessité d'améliorer le suivi du Plan de Déplacements Urbains. Le bilan à mi-parcours, prévu à partir de 2025, sera l'occasion de faire un point d'avancement complet sur les différentes actions et de remobiliser les acteurs pour atteindre ces objectifs ambitieux.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le conseiller maître, l'expression de ma haute considération.



Nicolas PATRIARCHE
Président

CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

13 MAI 2024

NOUVELLE-AQUITAINE